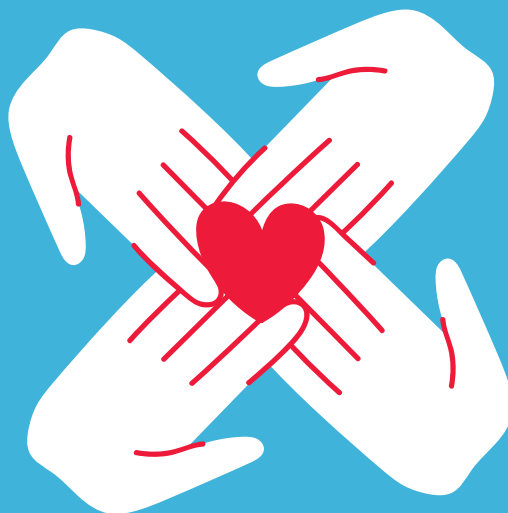


GROUPE

7



Santé et action sociale

**Élections
Chambre
des Salariés**

2024 —
Vote par correspondance

elsoc.lu — ogbl.lu —   

Liste

2

OGB•L
— LE SYNDICAT



**Jamais seul
face à
l'injustice
sociale !**

©Isabella Finzi/Editpress



**Would you prefer
to read in English?**
Visit:



**Möchten Sie
lieber auf
Deutsch lesen?**
Besuchen Sie:



**Preferer ler em
português?**
Visitar:



ogbl.lu

Cette fois-ci, nous pourrons tous voter.

Nora Back

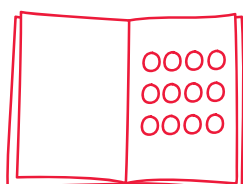
Présidente de l'OGBL

Liste

2

OGBL
LE SYNDICAT

Retrouvez
tous nos
candidats



page FR 9

Et ceux qui peuvent voter, doivent utiliser ce droit, car l'élection à la Chambre des salariés est la plus grande élection démocratique du Luxembourg, avec plus de 600 000 votants. Cela représente deux fois plus d'électeurs que pour notre Parlement. Pour cette élection, « notre » élection, tout le monde peut voter: salarié-e-s, apprenti-e-s, retraité-e-s, demandeurs d'emploi, quelle que soit leur nationalité, leur sexe, leur lieu de résidence, leur origine. C'est une occasion importante d'exercer une influence active. Chaque voix exprimée engendre une communauté solidaire puissante qui défend collectivement les intérêts de la société face aux employeurs et aux décideurs politiques.

L'OGBL s'engage à tous les niveaux pour la cogestion, dans les entreprises et au niveau politique, au quotidien et au travail, pour l'égalité des droits et le droit de vote pour tous. Lors des élections à la Chambre des salariés, nous avons tous la possibilité de voter, et il faut absolument saisir cette opportunité.

Unissons nos forces afin d'amener de véritables changements!

Surtout à l'heure d'un gouvernement libéral-conservateur, qui parle le même langage que les organisations patronales, et des crises multiples qui pèsent sur les salariés et leurs familles, il est indispensable de renforcer l'OGBL.

Car l'OGBL est le seul syndicat à avoir la force et le courage de faire face aux attaques contre les intérêts des salarié-e-s et des pensionné-e-s.

Des temps difficiles nous attendent. Le programme de la coalition parle un langage clair: le capital sera encore renforcé, les grands problèmes de notre époque seront laissés au libre marché, l'environnement n'est pas une priorité, la crise du logement continuera à faire rage et, en premier lieu, les travailleurs-euses et les retraité-e-s devront se serrer la ceinture.

Nous devons nous défendre, nous lever et nous exprimer pour défendre nos acquis, pour protéger et développer notre droit du travail, pour garantir nos pensions, pour améliorer la situation générale des salarié-e-s, des retraité-e-s et de leurs familles.

Le temps du changement est venu et c'est à nous de faire des élections sociales une démonstration de force pour les salarié-e-s! Il ne s'agit pas seulement d'une élection de plus – mais c'est l'occasion de placer nos intérêts en première ligne de l'agenda. Ces élections sont plus qu'une simple croix sur un bulletin de vote. Il s'agit de solidarité, d'unité et de constituer ensemble une voix puissante.

Chers, chères collègues,

Seul un syndicat fort peut assurer une politique syndicale offensive.

L'OGBL est aujourd'hui le syndicat de référence dans le secteur de la santé, des services sociaux et éducatifs, car c'est le seul syndicat à défendre de manière conséquente, directe et forte les intérêts de tous les salariés du secteur.

Surtout, dans un secteur aussi important que celui de la santé et de l'action socio-éducative, il est primordial, que toutes les professions aient leur place et puissent s'épanouir dans les meilleures conditions de travail possibles. C'est la seule façon que la meilleure qualité puisse être assurée dans la prise en charge du patient et du bénéficiaire. Depuis des décennies, les délégués du personnel et les militants de l'OGBL s'engagent de manière conséquente pour la défense des intérêts de toutes les catégories de salariés dans le secteur. Que ce soit dans le service technique, l'administration, le secteur médico-technique ou dans le domaine socio-éducatif et des soins.

Évidemment la période 2019 - 2024 était fortement impacté par la pandémie mondiale du Covid-19. Si la situation compliquait tout travail syndical en général, elle était pourtant particulièrement délicate pour le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs. Nos membres, délégués et militants étaient doublement dans la responsabilité. Premièrement par rapport à leur engagement relatif à leurs professions différentes dans un secteur qui était au premier front lors de cette crise et deuxièmement pour veiller à ce que la pandémie ne mènait pas à un bafouement général des droits des salariés, sous prétexte de l'état d'urgence international, ce qui aurait inévitablement mené à un épuisement général et total de la ressource la plus cher du secteur, les salariés.

C'est donc dans ce contexte qu'une grande partie de la période 2019 - 2024 se déroulait, mais l'OGBL a en

permanence pu assumer son rôle et assurer que les salariés ont pu être protégés en œuvrant sur le terrain.

Or, si la protection de ceux qui étaient au premier front était bien évidemment la priorité absolue, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs n'a cependant pas seulement veillé à la sécurité des salariés, mais a pu, en parallèle, négocier des accords importants pour ainsi améliorer de façon significative et durable leurs conditions de travail pour les années à venir.

Sur un plan national, le contexte après covid ne s'avérait pas moins compliqué. La crise sanitaire, ainsi que la guerre en Ukraine ont viré en crise mondiale énergétique déclenchant une hausse importante de l'inflation. Au Luxembourg, la crise a immédiatement débouché sur des attaques incessantes de la part du patronat contre l'indexation des salaires.

Ensemble avec tout l'OGBL, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a mobilisé toutes ses ressources pour défendre les acquis sociaux et le pouvoir d'achat des salariés contre une alliance d'un patronat combattif, des responsables politiques particulièrement réceptifs à leurs arguments néolibéraux et des syndicats aveugles. Ainsi, les salariés du secteur, encore applaudis pendant la crise sanitaire, n'étaient pas prêts à se faire oublier aussitôt et l'engagement de l'OGBL a été couronné d'un grand succès avec, non seulement la défense du système d'indexation, mais égale-

ment la négociation de modalités visant à freiner l'inflation et à augmenter le pouvoir d'achat des salariés dans ces temps difficiles.

C'est donc dans ce contexte mouvementé, que le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a réussi à réaliser ses objectifs. En unissant nos forces, nous étions donc capables de tout, aussi bien sur le plan social, sanitaire que sur le plan syndical.

Et qui d'autre que l'OGBL a cette force solidaire dans son ADN ?

En votant pour l'OGBL, vous votez pour un mouvement uni, prêt à se soutenir mutuellement dans les moments de besoin. Une progression continue des affiliations le souligne et nous laisse grandir tous les jours. La majorité absolue décrochée par l'OGBL lors des élections sociales en 2013 et en 2019 exprimait clairement la volonté du secteur de voir son syndicat poursuivre sa mission. Et nous l'avons fait.

Chères, chers collègues, en votant pour l'OGBL aux élections de la «Chambre des salariés» (vote par correspondance), vous choisissez donc la force, l'engagement et la détermination pour défendre vos intérêts.

Ensemble, nous façonnons un avenir meilleur pour tous les salariés du secteur de la santé, des services sociaux et éducatifs au Luxembourg.

Donnez toutes vos voix à la liste OGBL.



Pour une politique syndicale offensive, il faut la force de l'OGBL!

Voter pour l'OGBL signifie voter pour la poursuite d'une politique offensive en matière de la protection de la qualité de nos emplois, mais également en matière tarifaire et des conditions de travail en général dans le secteur de la santé, des services sociaux et éducatifs.

Lors du prochain mandat, il s'agira avant tout d'unifier les salariés pour former un front commun, afin de faire progresser les discussions sur les principales revendications, de défendre nos droits et d'atteindre nos objectifs une nouvelle fois.

Voici un aperçu de nos revendications principales pour les années à venir ...

Pour des emplois de qualité

Dans un secteur marqué par une pénurie de main d'œuvre, une densité de travail énorme et des tentatives constantes de mettre des réflexions économiques et commerciales au centre de l'attention, garantir la qualité des emplois continue à être la priorité du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs.

Ceci se fera notamment en se focalisant sur les points suivants :

La dotation du personnel – le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs mettra tout en œuvre pour lutter contre le manque de personnel accru dans les hôpitaux ainsi que dans le secteur des soins et de l'enfance. Pour pouvoir mettre ceci en œuvre, il est urgent de revoir à la hausse les dotations en personnel dans le secteur socio-éducatif et des soins. Dans le secteur hospitalier, il faut introduire des dotations minimales définissant d'une part la clé de répartition du personnel en fonction du nombre de lits, et d'autre part les qualifications du personnel soignant en nombre suffisamment élevé.

Bien-être des salariés – L'OGBL continuera de lutter contre la pression exercée sur les salariés du secteur, les menaces de licenciement et une flexibilité toujours plus importante qui est demandée. Dans cette optique, la protection des salariés et la participation active des délégations du personnel dans les établissements constitueront toujours des priorités dans les négociations de nouvelles conventions collectives de travail.



OGBL
— LE SYNDICAT

Voter pour l'OGBL, c'est assurer la qualité de vie au travail!



Pour la protection du secteur public et non marchand

Il faut impérativement remettre le salarié, ainsi que les patients et les bénéficiaires au centre de l'attention et non pas le profit. L'OGBL rappelle qu'il est crucial de préserver et de développer l'aspect public, qui est le point fort de notre système des soins, du social et de la santé. Cet élément joue en effet un rôle essentiel afin que les prestations demeurent accessibles et abordables pour tous. L'aspect public du système des soins, du social et de la santé est également primordial afin de garantir de bonnes conditions de travail et le fait que la qualité de la prise en charge du patient et du bénéficiaire prime sur des objectifs économiques et commerciaux. Dans ce contexte, l'OGBL met d'ailleurs en garde contre les arguments populistes qui sont mis en avant sans cesse par les forces ultralibérales du secteur et pire encore par des responsables politiques dans le seul but d'externaliser des services pour commercialiser nos soins et notre santé et celle de nos proches. Malheureusement, les conséquences négatives que de telles évolutions ont entraînées à l'étranger dans le passé sont généralement ignorées par les défenseur du marché libre. Il est d'autant plus alarmant que même un autre syndicat ait repris ce discours nuisible, alors que de maintes études démontrent que des tendances de privatisation dans le secteur des soins, et de la santé mènent à une détérioration globale des conditions de travail à moyen et à long terme. L'OGBL souligne que dans ces temps de pénurie de main d'œuvre, l'objectif principal est d'augmenter l'attractivité du secteur par une amélioration des conditions de travail pour ainsi garantir la meilleure prise en charge possible pour les personnes les plus vulnérables dans la société. Les tentatives de privatisation sont donc contraires aux intérêts des salariés ainsi que des patients, qui eux vont de pair.

Voter pour l'OGBL, c'est lutter contre l'externalisation des activités !

Pour une couverture plus importante de conventions collectives dans le secteur

De nombreuses études montrent que les conditions de travail et les salaires sont nettement meilleurs pour les salariés couverts par une convention collective de travail. C'est pourquoi une directive européenne récente vise à augmenter le taux de couverture des conventions collectives à 80%. Dans le secteur de la santé, des soins et du socio-éducatif, de nombreux salariés ne tombent toujours pas sous le champ d'application d'une convention collective. C'est pourquoi le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs mettra tout en œuvre pour finaliser les négociations d'une convention collective sectorielle de travail dans le secteur des laboratoires privés. Il faudra par ailleurs lutter pour intégrer les crèches privées dans le champ d'application de la CCT SAS qui définit aujourd'hui déjà les conditions de travail des salariés travaillant dans les crèches conventionnées. Il n'est pas tenable qu'il existe de telles différences dans les conditions de travail entre salariés faisant exactement le même travail. De l'autre côté, il faut souligner que même pour les salariés qui bénéficient d'une CCT, leurs acquis semblent régulièrement remis en question par les employeurs du secteur. Si au passé nous avons vu émerger des sous-traitances notamment au niveau des laboratoires, des services techniques et informatiques et encore des cantines, nous nous voyons aujourd'hui d'autant plus confrontés à des efforts d'externalisation comme moyen de contourner les conventions collectives de travail. Face à cette pratique, il est donc impératif que nous défendons par tous les moyens possibles le respect et l'application des CCT négociés.

Voter pour l'OGBL, c'est voter pour l'extension conséquente de la couverture des conventions collectives dans le secteur !

Pour l'introduction d'une seule CCT dans le secteur de la santé, des soins et de l'action socio-éducative

Concernant les conditions salariales des professionnels du secteur, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL est préoccupé des différences de salaires qui existent dans le secteur et réitère sa revendication de la mise en place d'une seule CCT dans le secteur.

Or, l'OGBL tient à préciser qu'une telle harmonisation des conditions de travail ne peut être neutre au niveau des coûts, comme l'a suggéré la COPAS. Il n'y a qu'une seule solution possible pour remédier à des différences salariales dans le secteur et c'est une augmentation nette des salaires qui sont financièrement inférieurs! Toute réflexion de redistribution d'une CCT vers une autre, signifie dans ce contexte que les employeurs veulent soit baisser, soit freiner les salaires bien mérités des professionnels du secteur dans leur évolution. Une approche que l'OGBL empêchera de toute force! C'est pourquoi les responsables politiques doivent enfin investir dans le secteur pour qu'une harmonisation des conditions de travail devienne possible.

Pour une réforme cohérente des formations et des attributions des professions de santé et une meilleure protection des professions socio-éducatives

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs appelle depuis des années à une réforme fondamentale de la formation des professions de santé au Luxembourg. Néanmoins, il est essentiel qu'une telle réforme de la formation soit cohérente et prenne en compte la réalité de tous les groupes professionnels travaillant dans le secteur. La réforme ne sera donc efficace que si les responsables politiques impliqués dans ce dossier se montrent à l'écoute des professionnels de la santé qui œuvrent au jour le jour sur le terrain. Le secteur de la santé et des soins au Luxembourg a besoin de différents acteurs aux attributions et aux tâches bien définies et de salariés qualifiés aux lits des patients. Le plus important est de réformer et de revaloriser les diplômes et les professions actuels au lieu d'en créer des nouveaux. Par ailleurs, des passerelles doivent être garanties pour rendre possible et encourager le passage à une qualification supérieure, ou la reconversion professionnelle dans le secteur. C'est pour cela que l'OGBL continuera de suivre de très près l'évolution du projet de réforme des attributions ainsi que des formations des professionnels de santé. Nous continuerons à revendiquer que la politique mette un terme à la formation de l'infirmier en BTS et prévoie une démarcation claire de l'infirmier spécialisé par rapport à l'infirmier en soins généraux de niveau bachelors. De l'autre côté, face à la pénurie dans le secteur socio-éducatif, les employeurs se penchent de plus en plus vers des candidats non ou peu-qualifiés, ainsi que sur des personnes en reconversion professionnelle. Dans ce contexte, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs revendique que les professions socio-éducatives soient mieux protégées, leurs attributions précisées et les procédures de reconversion mieux définies. C'est la seule possibilité d'éviter une prolifération incontrôlée de salariés aux qualifications étranges au secteur sur le terrain.

Voter pour l'OGBL, c'est voter pour une seule CCT dans le secteur de la santé, des soins et des services socio-éducatifs !

Voter pour l'OGBL, c'est voter pour la protection et la qualité de nos professions !





Le personnel socio-éducatif réclame une place dans les conseils d'administrations

Il est grand temps de reconnaître et de valoriser pleinement les salariés du secteur socio-éducatif pour leur contribution indispensable à la cohésion sociale et au bien-être de tous. Devant ce fait, il est indispensable de donner une voix aux salariés dans le cadre de l'élaboration stratégique au sein des établissements, qui est de la responsabilité des conseils d'administration.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs souligne que le secteur fait face à une demande croissante, qui fait que les salariés sont confrontés à une pression constante pour répondre aux besoins toujours plus complexes de la population et ce, dans un secteur marqué par un manque cruel en personnel qualifié. Seuls des conditions de travail adéquates et un dialogue social privilégié avec une réelle participation des salariés du terrain peuvent aujourd'hui garantir une certaine attractivité à ce secteur qui se trouve actuellement fortement sollicité.

Dans cette optique, une participation directe dans les conseils d'administrations permettrait aux représentants du personnel de faire pleinement usage de leur droit de codécision dans les entreprises et de faire progresser le secteur dans le respect de ses salariés.

Par ailleurs, l'évolution du secteur a contraint les établissements à se développer à grande vitesse, en faisant émerger des structures d'entreprises imposantes. Ces associations (principalement des asbl, des fondations, etc.) emploient aujourd'hui régulièrement plus de 1000 salariés et gèrent des masses salariales avoisinant quelques dizaines de millions d'euros.

Il n'est donc plus tenable que seules les entreprises établies sous forme de société anonyme (S.A.) doivent prévoir des représentations salariales au sein de leurs conseils d'administration, comme le prévoit l'article 426-1 du Code du travail.

Le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL mettra tout en œuvre par conséquent pour qu'une place dans les conseils d'administration soit attribuée immédiatement au personnel, qui élira son représentant ensuite démocratiquement. À long terme, l'article 426-1 du Code du travail doit être adapté et élargi au secteur social, non-marchand.

Pour un système de garde d'enfants adapté aux besoins des parents travaillant dans le secteur des soins, du social et de la santé

Dans un secteur, marqué par un travail posté et irrégulier dû au fait qu'une prise en charge des patients doit être garantie de façon ininterrompue, il est aujourd'hui indispensable de garantir des conditions de travail modernes et adaptées aux besoins des salariés. Pendant la pandémie, l'importance de structures de garde d'enfants spécialement conçues pour des parents travaillant dans le secteur de la santé, des soins et du social a été mise en évidence. Or, ce besoin des salariés ayant des petits enfants n'est pas lié à une éventuelle crise sanitaire et existe bien au-delà. C'est pourquoi l'OGBL revendique la création d'un système de garde d'enfants adapté aux horaires et aux réalités des parents du secteur. Dans ce contexte des structures de crèches conventionnées doivent être créées non loin des hôpitaux, des maisons de soins, ainsi que des foyer pour personnes handicapées, pour qu'elles soient facilement accessibles pour les salariés du secteur. Par ailleurs, les heures d'ouverture doivent absolument être adaptées aux différents postes de travail des structures énumérées ci-dessus qui se trouvent en proximité et des places prioritaires devront être attribuées aux salariés du secteur de la santé, des soins et du social.

Voter pour l'OGBL, c'est voter pour avoir un représentant du personnel dans les conseils d'administrations !

Voter pour l'OGBL, c'est voter pour des conditions de travail modernes et adaptées à mes besoins !



BECKER
Nathalie
STÉFTUNG HËLLEF
DOHEEM



BLOM
Claude
CENTRE HOSPITALIER
DU NORD



CUNGS
Mathias dit Metty
HÔPITAUX ROBERT
SCHUMAN



GANTREL
Chantal
CENTRE HOSPITALIER
EMILE MAYRISCH



KAUFMANN
Sandra
CENTRE HOSPITALIER
LUXEMBOURG



KLAMM
Armand
HÔPITAUX ROBERT
SCHUMAN



KMIOTEK
Roman
CENTRE HOSPITALIER
LUXEMBOURG



LUPO
Roland
CROIX-ROUGE
LUXEMBOURGEOISE



MOLITOR
Catherine
CENTRE HOSPITALIER
EMILE MAYRISCH



MONTE
Fabia
FONDATION
LËTZEBUERGER
KANNERDUERF



PHILIPPART
Yves
ARCUS



SCALISE
Marie-Anne
DOHEEM VERSUERGT
HELP



La documentation pour
l'élection de la Chambre des
Salariés vous est adressée
par courrier postal

1



Chambre des salariés

Comment voter ?

Remplissez votre
bulletin de vote en
utilisant l'une des deux
méthodes valables

2



OGB·L
— LE SYNDICAT

Liste
2

Préparez l'envoi
de votre bulletin

3



Postez le bulletin
au plus tard le
8 mars 2024

4

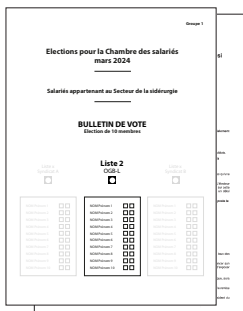


FR 10

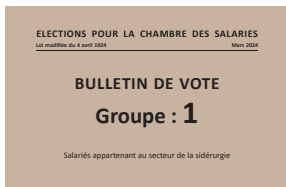
Élections sociales 2024 — ogbl.lu — elsoc.lu

OGB·L

Exemple Groupe 1



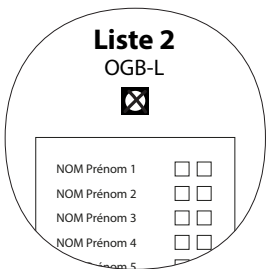
bulletin de vote et notices d'instructions



enveloppe neutre



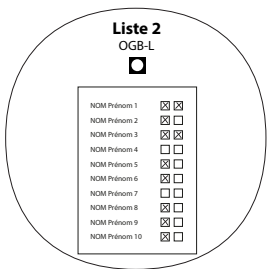
enveloppe de renvoi



Votez OGBL, Liste 2

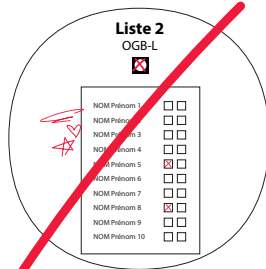
Pour renforcer l'OGBL et envoyer ainsi un signal fort au gouvernement et au patronat, **la méthode la plus sûre et la plus simple consiste à cocher ou noircir le cercle au-dessus de la Liste 2 - OGBL!**

Exemple Groupe 1



Une autre méthode

consiste à attribuer vos **12 voix** par l'apposition d'une croix dans une ou les deux cases derrière les noms des candidat-e-s de l'OGBL, Liste 2. Chaque croix vaut un suffrage.

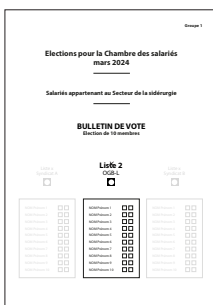


Il ne faut pas

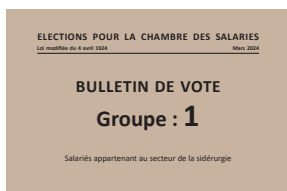
- noircir le cercle au-dessus de la liste ET donner en même temps des voix aux candidats individuels
- mettre une marque quelconque sur le bulletin de vote
- attribuer plus que 12 voix

Dans les trois cas, le bulletin est nul!

Exemple Groupe 1



bulletin de vote



enveloppe neutre



enveloppe de renvoi

Placez votre bulletin de vote dans la petite enveloppe neutre. Ensuite, insérez l'enveloppe neutre dans l'enveloppe de renvoi et fermez-la!



Déposez l'enveloppe de renvoi dans une boîte aux lettres de la poste au Luxembourg ou à l'étranger et ce **suffisamment tôt afin qu'elle parvienne au président du bureau électoral au plus tard le 12 mars 2024.**

Le port est payé par le destinataire. Vous ne devez donc pas affranchir l'enveloppe, ni au Luxembourg ni à l'étranger.

Pas de bla bla...

L'OGBL a défendu l'index

L'OGBL est le **SEUL** syndicat qui a refusé de signer l'accord « tripartite » de mars 2022, qui prévoyait le versement d'une seule tranche indiciaire **tous les 12 mois**. Après s'être opposé dans la rue à la manipulation de l'index, sa persévérance a permis d'obtenir un nouvel accord en septembre 2022, rétablissant le fonctionnement normal de l'indexation des salaires et pensions. La manipulation a ainsi pu être bloquée et elle ne s'est finalement limitée qu'à une seule tranche. **3 tranches indiciaires** supplémentaires ont été versées, soit une sauvegarde du pouvoir d'achat de **7,7%**.

Adaptation partielle du barème de l'impôt

Depuis l'abolition du mécanisme d'adaptation du barème de l'impôt par le ministre des Finances de l'époque Luc Frieden en 2012, tous les salarié-e-s et pensionné-e-s ont subi une augmentation rampante de leur charge fiscale en raison de la non-adaptation au coût de la vie. Il s'agit d'une hausse d'impôt, d'un vol de l'index sur le net ! En mars 2023, dans le cadre d'une nouvelle tripartite, l'OGBL a enfin obtenu une adaptation (partielle) du barème pour limiter ces pertes sous la forme d'un **crédit d'impôt** équivalent à l'impact fiscal de **2 tranches indiciaires** en 2023 et d'un **ajustement du barème** prenant en compte **2,5 tranches indiciaires** au 1^{er} janvier 2024 – augmenté ensuite à **4 tranches indiciaires** (sur 8 dues) par le nouveau gouvernement.

Freiner l'inflation au lieu d'attaquer l'index

Alors que les autres syndicats avaient été d'accord pour manipuler l'index sans prévoir une quelconque mesure pour endiguer l'explosion des prix, l'OGBL a obtenu en septembre 2022 un **plafonnement des prix de l'énergie**, qui a contribué à éviter une explosion des coûts pour les ménages. Ce plafond a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2024. Il a permis de freiner sensiblement l'inflation.

Des centaines de milliers de salariés profitent des **améliorations des conditions de travail et de rémunération** négociées par l'OGBL. Depuis 2019, l'OGBL a également obtenu l'introduction de **nouvelles conventions collectives** dans 18 entreprises, couvrant plus de 1.600 salarié·e·s qui n'en bénéficiaient pas auparavant.

En réaction à la revendication de l'OGBL d'**augmenter structurellement le salaire social minimum** (SSM), le gouvernement a décidé début 2019 d'augmenter le SSM de 0,9%. Par ailleurs, malgré les attaques répétées du camp patronal, l'**ajustement régulier du SSM à l'évolution générale des salaires** n'a pas été remis en question pendant les cinq dernières années et le SSM a ainsi été adapté tous les 2 ans, en plus de son indexation.

L'OGBL a négocié des **plans de maintien dans l'emploi** dans de nombreux secteurs, préservant des milliers d'emplois dans un contexte de crises successives. Dans plusieurs entreprises, l'action de l'OGBL a par ailleurs permis d'**éviter des licenciements collectifs déjà annoncés** par les employeurs, en obtenant la négociation de plans de maintien dans l'emploi au lieu de plans sociaux, ayant permis d'**éviter au maximum des licenciements secs**.

L'OGBL a négocié des accords importants avec le patronat au niveau national: d'une part, un accord interprofessionnel pour **réglementer le télétravail**, d'autre part, un accord pour un texte de loi sur le respect du **droit à la déconnexion** des salarié·e·s en dehors de leurs heures de travail, qui doit maintenant être mis en place dans toutes les entreprises du pays. L'OGBL a donc contribué à adapter les conditions de travail dans le contexte de la digitalisation.

Alors que l'OGBL a revendiqué la 6^e semaine de congé payé lors de sa campagne de 2019, le gouvernement a réagi en prévoyant une augmentation des jours de congé légaux à **26 jours/an** et en introduisant un nouveau jour férié, la **Journée de l'Europe le 9 mai**. C'est une réponse partielle à nos revendications, mais l'OGBL continuera le combat pour la 6^e semaine de congé légal.

232 conventions collectives de travail négociées par l'OGBL

Une hausse du salaire social minimum

Des milliers de licenciements collectifs empêchés

Accords trouvés sur le télétravail et le droit à la déconnexion

1 jour de congé et 1 jour férié en plus



Réindexation des allocations familiales

Depuis leur désindexation en 2006, l'OGBL n'a cessé de revendiquer la **réindexation des allocations familiales**. Cet objectif a enfin été atteint **au 1^{er} octobre 2021**. Depuis lors, les allocations ont été adaptées à 5 reprises à l'évolution des prix, représentant, à l'heure actuelle, **entre 418,32 € et 497,16 € par enfant et par an**. L'OGBL n'a toutefois pas oublié toutes les pertes encourues entre 2006 et 2021 !

Paiement immédiat direct par la Caisse nationale de santé

Depuis septembre 2023, le projet-pilote du **paiement immédiat direct** (PID) a été lancé au niveau de la CNS. Avec le PID, les patient-e-s n'auront à l'avenir plus besoin d'avancer les montants qui leur sont remboursés par la CNS. Le PID répond à la revendication de longue date de l'OGBL de prévoir un **tiers payant généralisé** pour les prestations médicales, afin d'éviter que des frais médicaux provoquent des problèmes financiers majeurs pour les assuré-e-s. L'OGBL insistera pour que tous les acteurs mettent cet outil en place au plus vite, afin de permettre aux assuré-e-s de pouvoir en profiter directement auprès des prestataires et ce, le plus rapidement possible.

Opposition massive aux attaques contre notre sécurité sociale et notre système de retraite

Malgré les remises en cause incessantes de notre sécurité sociale et de notre régime de pension public et solidaire par les lobbyistes patronaux et certaines instances internationales, aucune réforme contraire aux intérêts des salarié-e-s et des pensionné-e-s n'a été entreprise ces cinq dernières années, sous l'œil vigilant de l'OGBL. Il va de soi que toute tentative dans ce sens susciterait une **opposition massive** de l'OGBL.

1 229 affaires juridiques

Entre 2019 et 2023, l'OGBL a soutenu les salarié-e-s dans 1229 affaires juridiques (droit du travail et droit social). Le taux de **succès s'est élevé à 90%**.

... juste des actes forts !



1
2
3
4
5

OGB-L
Ser
de
d'Ho
d'Er

Gouvernement
et patronat
Les salariés sont
fatigués de payer
les pots

CHICHE
A NOTRE

MARTE & FIDELIA
COMMENCEMENT DE
NOTRE MEMENTO

Liste
2

OGB-L
LE SYNDICAT



OGB•L

— LE SYNDICAT

FR 16

**Votez
liste**

2

Élections sociales 2024 — ogbl.lu — elsoc.lu

OGB•L

L'avenir, c'est nous !

L'OGBL, le syndicat au Luxembourg, a des revendications et des idées sur tous les aspects qui touchent directement ou indirectement aux conditions de vie et de travail des salarié-e-s, pensionné-e-s et de leurs familles. Ces revendications, l'OGBL les a notamment adressées aux partis politiques en amont des dernières élections législatives, et il continue de les soutenir avec fermeté vis-à-vis du nouveau gouvernement. Pour une société plus juste !

Les revendications de l'OGBL visent avant tout à réduire les inégalités et à protéger davantage les salarié-e-s, les pensionné-e-s et leurs familles, indépendamment de leur pays de résidence, de leur origine ou de leur genre.

Face à des attaques importantes contre nos acquis et de nouvelles politiques d'austérité qui se profilent à l'horizon, plus que jamais, c'est le moment de renforcer LE syndicat au Luxembourg, l'OGBL !



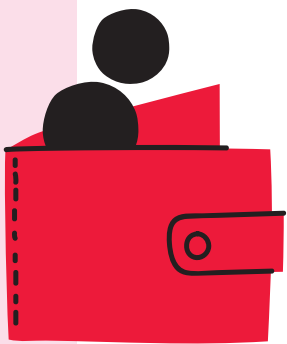


Pas touche à l'index!

Ni manipulé, ni reporté, ni modifié, ni plafonné: On ne touche pas à l'index!
En 2022, l'OGBL a été le seul à défendre coûte que coûte l'indexation automatique des salaires, et il continuera à le faire. Instrument le plus important pour garantir le pouvoir d'achat des salarié-e-s, des pensionné-e-s et de leurs familles, pilier du modèle social luxembourgeois, l'index est le garant de la paix sociale. Et l'OGBL ne tolérera aucune attaque contre l'index!

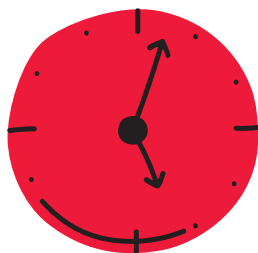


De bonnes conditions de travail et de bons salaires pour tous



La meilleure garantie pour de bonnes conditions de travail et contre les inégalités demeure une convention collective de travail (CCT), négociée par le syndicat. Si l'OGBL a déployé des efforts importants pour négocier de nouvelles CCT, il reste beaucoup de travail à faire pour atteindre l'objectif indiqué par l'Union européenne, à savoir une couverture conventionnelle de 80%. Afin de faciliter la mise en place de nouvelles conventions, l'OGBL revendique non seulement l'introduction d'une obligation pour le patronat de négocier sectoriellement, mais aussi que l'octroi de marchés publics ou d'aides étatiques pour les entreprises soit conditionné à l'existence d'une CCT. Par ailleurs, l'OGBL demande l'élargissement des moyens syndicaux en autorisant notamment des grèves d'avertissement avant la fin des procédures de conciliation. Au-delà de la législation sur les CCT, l'OGBL revendique une augmentation structurelle du salaire social minimum.

Le temps de travail est temps de vie



Sur la question du temps de travail aussi, les attaques du patronat, reprises dans l'accord de coalition du gouvernement sont nombreuses. Alors que de nombreux secteurs souffrent d'un manque de main-d'œuvre, il faudrait ainsi, à en croire les représentant·e-s patronaux·ales et leurs alliés politiques, encore davantage de flexibilité. Mais non seulement la législation actuelle offre déjà de nombreuses possibilités à travers les conventions collectives, mais une flexibilisation supplémentaire accentuerait encore davantage le risque de burn-out et de maladie professionnelle. Ainsi, l'OGBL s'oppose à toute flexibilisation supplémentaire, et notamment à une annualisation du temps de travail. Au contraire, l'OGBL revendique une réduction généralisée du temps de travail sans perte de salaire par voie légale, à décliner ensuite dans les conventions collectives négociées par le syndicat.

Pour un droit du travail plus protecteur

Face aux tentatives de détricoter ou de contourner le droit du travail, l'OGBL revendique, au contraire, un droit du travail fort et protecteur. Une meilleure protection contre le licenciement – individuel ou collectif – est nécessaire. Ainsi, l'OGBL demande à ce que la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME) devienne une étape préalable obligatoire avant tout éventuel plan social. Une meilleure protection des salarié·e-s est aussi nécessaire dans le cadre d'une faillite. Par ailleurs, afin de faire face aux défis du monde du travail de demain, l'OGBL revendique une réforme de la formation professionnelle, introduisant, notamment, un véritable droit à la formation continue pour les salarié·e-s. L'OGBL exige aussi d'urgence une loi nationale sur le travail de plateforme afin d'empêcher toute « uberisation » du droit du travail !





Pour plus de justice fiscale

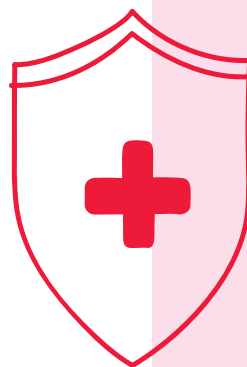
Une société plus juste passe par une fiscalité plus juste. Les impôts doivent non seulement servir à redistribuer du haut vers le bas, mais aussi à financer un État fort, capable d'investir dans les infrastructures, dans des services publics de qualité, dans des prestations sociales de qualité et dans un avenir décarboné. Pour cela, il a besoin de recettes fiscales suffisantes. Contrairement à ce que prévoit l'accord de coalition, il faut évidemment soulager fiscalement les petits et moyens revenus tout en imposant plus fortement les hauts et les très hauts revenus, ainsi que les revenus du capital. De même, l'OGBL s'oppose à toute réduction supplémentaire de l'imposition des entreprises. L'OGBL revendique aussi une adaptation automatique du barème d'imposition à l'inflation afin de mettre fin au phénomène de la « progression froide ».



Des bonnes pensions pour tous !

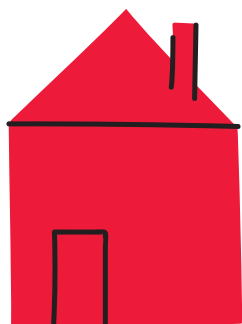
Le patronat et le gouvernement annoncent des attaques contre notre système de retraites en brandissant la menace d'un « mur des pensions ». Là aussi, il est clair que l'OGBL ne laissera passer aucune dégradation supplémentaire. La réforme des pensions de 2012, à laquelle l'OGBL s'est opposé, coûtera au moins 314 000 euros à un·e salarié·e moyen·ne en 25 ans de retraite. Elle contient par ailleurs des dispositifs prévoyant la réduction, voire l'abolition de l'allocation de fin d'année des retraité·e·s ainsi que de l'ajustement régulier des retraites à l'évolution des salaires. L'OGBL demande un retrait de toutes ces détériorations introduites en 2012. Par ailleurs, l'OGBL revendique une augmentation structurelle de la pension minimale pour que celle-ci permette une vie décente !

Protégeons notre sécurité sociale et notre système de santé



L'OGBL s'oppose à toute tentative de privatiser davantage les activités du secteur de la santé et des soins ou du secteur social. Tout en pointant du doigt les dysfonctionnements qu'il peut y avoir, il est hors de question d'ouvrir la porte à une médecine à deux vitesses ou à des détériorations des prestations sociales. Ainsi, l'OGBL insiste sur le maintien du conventionnement obligatoire des prestations médicales. La chirurgie ambulatoire et les analyses IRM doivent continuer à être organisées dans le cadre hospitalier tout en respectant la convention collective applicable. L'OGBL s'engage aussi pour une extension de la prise en charge des soins par la CNS. Par ailleurs, l'OGBL revendique une augmentation structurelle des prestations familiales, prenant en compte les pertes dues à la désindexation entre 2006 et 2021, et la fin des discriminations vis-à-vis des frontalières et frontaliers et de leurs familles.

Un toit c'est un droit !



Il y a urgence en matière de logement. L'accès à la propriété devient de plus en plus difficile, surtout pour les jeunes générations, et les prix des loyers ne cessent de s'envoler – au Luxembourg, mais aussi dans les régions frontalières. L'OGBL revendique un plafonnement effectif des loyers qui prend en compte l'évolution du coût de la vie, mais aussi une véritable lutte contre la spéculation, notamment via une progressivité de l'impôt foncier, mais aussi via des taxes nationales sur les logements vides et la rétention de terrains. Au lieu de les étendre comme le prévoit le programme de gouvernement, il faut mettre fin aux avantages fiscaux qui ne font qu'alimenter la spéculation et ainsi augmenter les marges des promoteurs immobiliers ! L'OGBL demande par ailleurs un programme massif de construction public de logements.

Ne vote pas si...

être
imposé
de façon
plus juste*

ne t'intéresse pas.

* L'OGBL défend un
barème d'imposition
plus juste.

Élections
Chambre des Salariés
2024

elsoc.lu — ogbl.lu —   



OGB•L
— LE SYNDICAT